

SOMMAIRE	CHRONIQUE
<b>MULTILATERAL.....2</b>	<p align="center"><b>Troisième essai nucléaire de la Corée du Nord : où en est Pyongyang ?</b></p> <p align="center"><i>Par Bernard Sitt, directeur, CESIM</i></p>
<b>Union européenne..3</b>	<p>Il y a deux mois, nous évoquions dans ces colonnes, après la mise sur orbite d'un petit satellite par la Corée du Nord à l'aide d'un lanceur Unha 3 le 13 décembre, l'éventualité d'un troisième essai nucléaire.</p>
<b>PAYS.....4</b>	<p>Comme il fallait s'y attendre, Pyongyang n'a pas failli à sa politique traditionnelle de provocation. Avec un timing soigneusement calculé, elle a effectué son troisième essai nucléaire le 12 février, quelques heures avant que Barack Obama ne prononce son discours annuel sur l'état de l'Union, quatre jours avant la célébration de l'anniversaire du défunt Kim Jong-il et à la veille de l'intronisation le 25 février de la nouvelle présidente de la Corée du Sud. De surcroît, cet essai (voir article en page 7 de ce numéro) est présenté par le régime comme une réplique aux nouvelles sanctions adoptées par le Conseil de sécurité le 22 janvier à la suite du lancement Unha-3 de décembre, et il avait été annoncé le 24 janvier.</p>
<b>Nucléaire.....4</b>	<p>Mais au-delà de la gesticulation qui l'accompagne, cet essai vient confirmer si besoin était la détermination de ce pays à développer une dissuasion nucléaire effective. Certes, le terme de miniaturisation employé relève au moins en partie de la propagande (peut-on accomplir une miniaturisation réelle en trois essais nucléaires, dont le succès est douteux pour un ou deux d'entre eux ?). Mais les nord-coréens ont certainement accompli des progrès sur la mise au point d'une arme. Ils en ont accompli aussi sur la mise au point d'un missile intercontinental dérivé du Taepodong-2, et ils ont promis d'effectuer d'autres tirs balistiques. Sans aucun doute, même s'ils sont vraisemblablement encore loin de disposer d'une capacité nucléaire opérationnelle ainsi que nous le disions, leur détermination leur permet d'accomplir des progrès, et ils ne donnent aucun signe de vouloir s'arrêter en chemin.</p>
<b>Vecteurs.....5</b>	<p>Face à ce constat, que peut faire la communauté internationale au-delà des régimes de sanctions existants ou à venir ? Pas grand-chose sans doute.</p>
<b>Chimique.....6</b>	<p>La Chine, qui continue de soutenir Pyongyang et qui pouvait par le passé avoir quelque influence, a exprimé son fort mécontentement mais à l'évidence n'a pas de prise sur Kim Jong-un. Les pourparlers à six n'ont guère de chance de reprendre, car le désarmement nucléaire de la Corée du Nord n'est plus d'actualité, et l'accord de février 2007 est resté lettre morte, ainsi d'ailleurs que le cadre agréé de septembre 2005 qui en établissait l'ensemble des préliminaires et qui prévoyait entre autres la normalisation des relations diplomatiques avec les Etats-Unis. De fait, toutes les négociations entreprises avec la Corée du Nord depuis le milieu des années quatre-vingt-dix se sont soldées par des échecs. Et les Etats-Unis sont moins que jamais en mesure de mener un dialogue bilatéral constructif et de le faire aboutir. L'Union européenne, pour sa part, n'a pu qu'adopter un train de sanctions additionnelles.</p>
<b>Biologique.....6</b>	<p>Face à la communauté internationale, la résilience du pouvoir nord-coréen, à la tête d'un pays ruiné, ne lasse pas de surprendre. Le maintien du soutien de la Chine y est assurément pour quelque chose, tant il est vrai que son aide massive assure la survie du régime. Dans le contexte actuel de distension des relations entre Pékin et Pyongyang, le moment n'est-il pas venu de dialoguer autrement avec la Chine sur ce problème, et d'inventer une autre approche ?</p>
<b>CRISES &amp; TRAFICS....7</b>	<p><b><i>“ (...) les nord-coréens ont certainement accompli des progrès dans la mise au point d'une arme (...) et ils ne donnent aucun signe de vouloir s'arrêter en chemin ”</i></b></p>
<b>MISCELLANEEES.....7</b>	
<b>PUBLICATIONS.....8</b>	
<b>SEMINAIRES.....9</b>	
<b>Agenda.....9</b>	

## MULTILATERAL

### ***Le partenariat mondial du G8 : bilan et perspectives***

Lancé en juin 2002 lors du sommet de Kananaskis (Canada) par les chefs d'Etat et de gouvernement du G8, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes a considérablement évolué, après dix ans d'existence. Sous le prétexte commode d'empêcher des terroristes d'acquiescer ou de développer des armes non-conventionnelles, le Partenariat mondial était principalement tourné vers la sécurisation des ADM héritées de l'ex-URSS. C'est désormais une boîte à outils au champ d'application beaucoup plus vaste, qui compte des membres bien au-delà du cercle initial des huit pays les plus industrialisés.



En dix ans d'activité, le Partenariat mondial a obtenu des résultats tangibles indéniables. 20 milliards de dollars ont été promis par les initiateurs, et les sommes investies ont été consacrées à la réalisation de projets importants. Trois installations de destruction d'armes chimiques ont été financées en Russie. 50% environ de l'arsenal chimique russe y ont été détruits, soit 20.000 tonnes d'agents. 190 des 198 sous-marins nucléaires russes retirés du service ont été démantelés après que leur combustible ait été déchargé, et la procédure est en cours pour les huit autres. Le Partenariat mondial du G8 a en outre financé plus de 4.000 projets de recherche par le biais du Centre international pour la science et la technologie (CIST) de Moscou et du Centre ukrainien pour la science et la technologie (CUST). Ces projets sont destinés à réorienter scientifiques, ingénieurs et techniciens autrefois employés dans le secteur militaire vers la recherche civile de manière durable, afin de répondre au risque que pouvait constituer ce capital de connaissances et savoir-faire en termes de prolifération après la disparition de l'URSS. Un certain nombre d'actions a également été entrepris dans le domaine de la protection physique des matières nucléaires.

#### ***Les membres du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes :***

- *Etats membres du G8 :* Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume Uni, Russie
- *Membres hors-G8 :* Australie, Belgique, Corée du Sud, Danemark, Finlande, Irlande, Kazakhstan, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, République tchèque, Ukraine, Union européenne

Le mandat original de 10 ans a été étendu lors du sommet de Deauville, en 2011. Sous la présidence de la France, le domaine du Partenariat mondial a connu une extension considérable. En premier lieu, un nombre important de champs d'intervention a été ajouté : sécurité nucléaire, prolifération balistique, biosécurité, approfondissement des efforts de reconversion des scientifiques, contrôle de l'accès aux connaissances sensibles contrôle des exportations et assistance auprès des Etats pour la mise en œuvre de la résolution 1540. En second lieu, les programmes du Partenariat mondial ont été étendus au-delà du seul espace post-soviétique. En 2012, des projets ont été financés au Brésil, en Libye, ou encore au Nigeria. Cette évolution correspond au caractère changeant de la menace contre laquelle le Partenariat mondial prétend lutter. Si certains aspects de l'infrastructure nucléaire militaire post-soviétique constituaient le facteur de risque le plus pressant dans les années 1990 et jusque dans le début des années 2000, ce n'est aujourd'hui plus le seul. Le Partenariat mondial compte désormais 25 membres (voir encadré pour la liste complète), même si la présidence continue de tourner entre les seuls pays du G8.

Sous la présidence américaine, en 2012, un effort particulier de communication dans la gestion des projets a été entrepris. Le format des réunions a été modifié (sessions plus longues, participation d'organisations internationales) de façon à ce que les différentes délégations puissent partager leur connaissance de la mise en œuvre des projets du Partenariat mondial. Certains Etats parmi les nouveaux membres n'ont en effet qu'une expérience limitée de ce genre d'activités. Cette dynamique correspond à un accroissement de l'activité des partenaires non membres du G8. Afin de fluidifier les efforts de coordination, cinq groupes de travail ont été établis : biosécurité, sécurité chimique, sécurité nucléaire, extension de l'adhésion, et sur les centres d'excellence.

La fonction de ces groupes de travail est de permettre d'entreprendre des projets d'ampleur rassemblant plusieurs Etats autour d'un objectif précis identifié.

L'autre grand chantier de la présidence américaine concerne l'extension du Partenariat à de nouveaux membres. Le groupe de travail sur l'adhésion a déjà identifié 18 nouveaux membres potentiels, dont certains sont réputés considérer favorablement une adhésion dès 2013. L'adhésion aux principes du Partenariat mondial et l'engagement à la réalisation de programmes en ce sens sont les seules conditions fondamentales pour en devenir membre. Néanmoins, le groupe de travail a essayé d'identifier parmi les candidats putatifs des puissances régionales, ou des Etats dotés de compétences particulières utiles à la conduite des efforts du Partenariat mondial. A titre d'exemple, le Mexique, qui est le dernier membre à l'avoir rejoint, en décembre 2012, est aussi le premier Etat d'Amérique latine à participer à ses travaux. Il est appréciable qu'après l'extension hors-G8, le Partenariat mondial cherche à inclure des membres au-delà du cercle des Etats les plus avancés, comme l'entrée du Kazakhstan en février 2012 le laissait entendre.

Fort d'avoir largement atteint ses objectifs initiaux sur ses premières dix années d'activité, le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes est renouvelé de manière ambitieuse jusqu'en 2022. Reste à voir si la diversité élargie de son champ d'intervention et l'amplitude de son extension géographique continueront de permettre la conduite efficace de projets utiles à la non-prolifération.

## UNION EUROPEENNE

### La « Stratégie » de l'UE en débat

La publication au Journal officiel de l'UE du dernier rapport biennuel sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des ADM (« la Stratégie ») le 9 février 2013 est l'occasion d'entamer le débat sur l'évaluation de la Stratégie, bientôt dix ans après son adoption. Ce débat est désormais nécessaire et sera suivi tout au long de l'année dans cette rubrique.

Les trois extraits du document reportés ci-contre illustrent bien l'esprit et la méthode de la Stratégie fondée sur le soutien des grands instruments, mécanismes et institutions de non-prolifération multilatéraux par des financements réguliers et par des activités ciblées d'« outreach » (ateliers de travail, visites bilatérales, conférences, séminaires). C'est l'approche privilégiée des actions communes et décisions du Conseil, à laquelle il convient d'ajouter pour l'essentiel les initiatives qui relèvent de l'Instrument de stabilité de la Commission (Plan d'action NRBC de 2009, Centres d'excellence en cours de constitution, notamment), la clause de non-prolifération (ou « clause ADM » destinée aux relations de l'UE avec les pays tiers), et l'action diplomatique face aux crises de prolifération nord-coréenne et iranienne.

Si l'on excepte ces deux derniers volets de l'action qui s'appuient sur une approche coercitive, la prévention au sein des grands cadres multilatéraux existants reste donc le maître-mot de la politique européenne de lutte contre la prolifération, ce qui s'explique pour des raisons à la fois politiques et historiques. Politiquement, il s'agit d'un dénominateur commun entre les Etats de l'Union. Cela était vrai en 2003 en pleine crise irakienne et cela reste vrai aujourd'hui dans une Europe à 27 Etats membres. Historiquement, il s'agit aussi d'une réponse au déni du multilatéralisme ouvertement exercé par l'administration Bush au début de la décennie.

Dans ce contexte, deux thèmes principaux devront animer le débat sur les dix ans de la Stratégie cette année. Alors que cette dernière est pour le moment destinée à fixer un cap à l'action intergouvernementale, il s'agit premièrement de se demander si une politique commune au sens propre est désormais possible. Dans le cas contraire, l'effort de réflexion devra se concentrer sur l'amélioration des coopérations existantes et la recherche de synergies fonctionnelles. Alors que la principale valeur ajoutée que revendique l'UE réside dans un soutien aux instruments multilatéraux, il s'agit deuxièmement de se demander dans quelle mesure l'on peut parler de « multilatéralisme efficace » (ou « réel »). Autrement dit, et sans nullement préjuger du résultat, il est sans doute temps d'adopter une méthodologie d'évaluation des politiques de soutien menées depuis dix ans afin d'en préciser les bénéfices, les insuffisances, voire l'inutilité dans certains cas. Peter van Ham (Clingendael, Pays-Bas) en formulait la recommandation dans un « policy paper » du Consortium de l'UE sur la Non-Prolifération de septembre 2011 en des termes certainement acceptables par tous les acteurs concernés : « *It would be useful to assess the real, concrete impact of the EU's financial contributions to all these institutions and agencies along with how well the Centres of Excellence are working, what the impact of the Resolution 1540's efforts in developing countries are and so on.* »

Rapport biennuel de l'UE 2012/II : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:037:0003:0026:EN:PDF>

### Nominations au SEAE

Annoncées à la fin de l'année 2012 par la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Catherine Ashton, les nominations de Joëlle Jenny et de Jacek Bylica au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) viennent renforcer les structures dédiées aux politiques européennes de lutte contre la prolifération des ADM.

Joëlle Jenny a été nommée Directrice du département « Prévention des conflits et politiques de sécurité » après avoir occupé le poste de chef de la division « Prévention des conflits, consolidation de la paix et médiation » du SEAE. Madame Jenny a travaillé plusieurs années au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avant de rejoindre le ministère suisse des affaires étrangères puis l'administration britannique.

Jacek Bylica a été nommé « Conseiller principal et envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement ». L'ambassadeur Bylica dirigeait jusqu'alors le « Centre de non-prolifération des ADM » de l'OTAN, après avoir fait carrière au ministère polonais des affaires étrangères, notamment comme Représentant permanent de la Pologne auprès des Nations unies, de l'AIEA et de l'OSCE à Vienne.

Organigramme du SEAE au 16/12/2012 : [http://eeas.europa.eu/background/docs/organisation\\_en.pdf](http://eeas.europa.eu/background/docs/organisation_en.pdf)

### Rapport biennuel sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM : extraits

« *The guiding principle and overall aim of the EU in the field has continued to be the promotion of the universality of international treaties, conventions and other instruments and their national implementation, in accordance with the objectives of the EU WMD Strategy and the European Security Strategy.* »

« *The EU has enhanced its support to the International Atomic Energy Agency in Vienna. The EU remains a key donor to the Nuclear Security Fund, with more than EUR 31 million committed since 2004.* »

« *The EU (...) boosted its support to third countries with a view to assisting them with meeting their obligations under UN Security Council Resolution 1540 and to enhance the skills of State officials involved in the export control process, by organising together with UNODA and the 1540 Committee a number of regional workshops, and by carrying out bilateral visits.* »

## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### *L'arms control nucléaire sous la présidence Obama : d'un mandat à l'autre*

Le discours annuel sur l'état de l'Union prononcé par Barack Obama mardi 12 février 2013 devant le Congrès accorde une place non négligeable aux enjeux d'*arms control* nucléaire au sens large. Quatre ont été formulés, qui apparaissent comme les priorités du second mandat du Président : un traitement vigoureux des crises nord-coréenne et iranienne, la continuation du processus de réduction conjointe des arsenaux russe et américain, la participation à l'effort mondial de sécurisation des matières. Premier enseignement : cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de la voie ouverte par le discours de Prague d'avril 2009. Second enseignement : l'on n'y retrouve pas le souffle. Le discours sur l'état de l'Union n'est certes pas destiné à être un moment privilégié de la politique nucléaire américaine et l'on peut penser que la stratégie présidentielle sera précisée dans les semaines ou les mois à venir. Il se peut également que ces précisions soient alors plus prudentes qu'au printemps 2009.

Schématiquement, le premier mandat Obama a été marqué par des positions déclaratoires très fortes et une conduite politique plus classique. En matière de désarmement, le candidat Obama de 2008 insistait sur des « réductions [américano-russes] réelles et vérifiables de toutes les armes, déployées ou non, stratégiques ou non », et demandait que l'effort de désarmement dépassât désormais la dimension bilatérale traditionnelle de l'*arms control*. La ratification du TICE était présentée comme une priorité politique interne et le lancement des négociations d'un FMCT à la Conférence du désarmement (CD) comme une priorité du secrétariat d'Etat. L'action diplomatique en direction de Téhéran et Pyongyang devait être « directe et ferme », « inflexible et inconditionnelle ». Enfin, le terrorisme nucléaire était évalué comme la menace majeure pesant sur la sécurité des États-Unis. A ce titre, toutes les matières nucléaires dans le monde devaient être sécurisées dans un délai de quatre ans. Le discours de Prague reprenait ces éléments en les détaillant et en ajoutait quelques autres, l'institutionnalisation des mécanismes de contre-prolifération *ad hoc* tels que l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) ou l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT), notamment.



Discours sur l'état de l'Union du président Obama, 12/02/2013. Crédit photo : « Official White House Photo by Chuck Kennedy »

Malgré une première année 2009 généralement jugée comme encourageante (succès du 3<sup>e</sup> Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010, amorce d'un déblocage des négociations à la CD avec l'adoption d'un programme de travail, conclusion d'un accord américano-russe préliminaire), le bilan final de l'exécutif américain en matière d'*arms control* nucléaire s'est avéré modeste et la séquence nucléaire de la politique étrangère de l'administration démocrate s'est refermée avec l'accord New START et le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, à quelques jours d'intervalle en avril 2010. Pour le reste, le TICE reste un sujet de débat à Washington, la dynamique de la CD n'a pu être relancée, les crises nucléaires iranienne et nord-coréenne se sont sensiblement aggravées. Au passage, l'on se souvient que le discours de Prague avait été marqué le matin du dimanche 5 avril 2009 par un deuxième essai nucléaire nord-coréen. Le discours sur l'état de l'Union de cette année a lui aussi été introduit par un essai nucléaire de Pyongyang. A quatre ans

d'intervalle, le message de la dictature communiste reste le même. S'il est plus difficile d'évaluer les résultats de la politique de sécurité nucléaire américaine, il serait illusoire d'affirmer que toutes les matières nucléaires dans le monde ont été sécurisées fin 2012. A la marge, ni la PSI ni la GICNT n'ont été institutionnalisées et l'évaluation de ces dispositifs est toujours sujette à débat. Deux autres dossiers importants toujours ouverts indiquent un relatif flottement du « leadership » américain : la candidature de l'Inde au NSG, que les États-Unis soutiennent et qui n'est pas acquise ; le projet de Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, appelé de ses vœux sur pression égyptienne par la dernière Conférence d'examen du TNP, et que les États-Unis ne soutiennent pas réellement dans ce format.

Il ne s'agit pas ici de dresser un bilan à charge de la politique nucléaire de l'administration Obama, mais de constater à quel point le volontarisme authentique de l'exécutif américain s'est heurté au plan multilatéral à plusieurs réalités qui lui étaient et qui lui sont encore concurrentes : perceptions de sécurité pakistanaises, démarquage persistant des positions russes et chinoises à l'égard des crises de prolifération en cours, réticence d'Etats clés (Inde, Chine) à rejoindre les mécanismes de contre-prolifération initiés sous l'administration Bush, interprétations diverses du risque de terrorisme nucléaire et crainte de nombreux pays membres du Mouvement des Etats non alignés (NAM) de son instrumentalisation par les pays occidentaux, désaccords vis-à-vis de la place de l'Inde dans le régime de non-prolifération, etc.

Dans ces conditions, quelque forme que prenne une future annonce plus détaillée des ambitions du Président réélu, le scénario le plus probable de ce second mandat tient à nouveau dans la poursuite du processus New START, sous la forme d'un nouveau traité ou d'un accord non contraignant. L'exercice est en partie sous contrôle américain, dans le cadre d'un dialogue en dents de scie mais qui continue de relever du bilatéralisme traditionnel. Pour le reste, l'affirmation de la nécessité du « leadership » américain dans la conduite des affaires nucléaires mondiales ne suffit plus à son exercice, ce que les quatre années passées ont illustré. L'on peut en attendre la présentation prochaine d'un agenda plus resserré, un engagement moins affiché à l'égard des formats multilatéraux, une prise d'initiatives diplomatiques plus directes, notamment vis-à-vis de la Corée du Nord et de l'Iran, la continuation et le développement des activités et programmes de contre-prolifération, défense antimissile en tête, concertés ou unilatéraux.

Discours sur l'état de l'Union : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/02/12/remarks-president-state-union-address>

## ENJEUX PAYS : VECTEURS

### *Capacités et limites de l'arsenal balistique syrien*

L'immobilisme de la Communauté internationale à l'égard de la Syrie invite à s'interroger sur l'arsenal balistique syrien et sur son rôle éventuel dans la capacité de Damas à dissuader une intervention étrangère. Selon une estimation relativement conservatrice, la Syrie pourrait posséder nominalement 300 à 400 missiles de type Scud, auxquels s'ajouteraient une quarantaine de SS-21B et un nombre indéterminé de Fateh-110A d'origine iranienne (M-600 dans la taxonomie syrienne). Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précautions, étant fondés sur les acquisitions connues de Scud B (SS-1c) et de SS-21 soviétiques et les évaluations d'acquisitions de Scud C nord-coréens, augmentés d'une estimation très imprécise des capacités de production locales. Si le trafic proliférant entre la Corée du Nord et la Syrie semble montrer que Damas possède une capacité de production de SS-21, nul n'a pu établir si la mise au point de Scud longue portée (défini comme Scud D) n'a pas reposé sur la cannibalisation du stock et si la Syrie est capable d'entretenir une flotte de missiles dont les éléments les plus anciens auraient presque trente ans. Les rumeurs absurdes longtemps entretenues sur le Scud D, dont il était supposé qu'il dérivait du prototype du SS-1e soviétique, et encore propagées sur le M-600, censé être une version améliorée du Fateh-110A et parfois délibérément confondu avec le Scud par les sources israéliennes, incitent à évaluer le potentiel balistique syrien avec prudence.



Un FROG-7 irakien. © USMC

Parallèlement, si le SS-1c dispose d'une capacité chimique, nul ne sait dans quelle mesure les Scud-B, C et D syriens disposent d'une capacité équivalente. La Syrie est réputée avoir obtenu le plan des têtes à capacité chimique des SS-1c de l'URSS dans les années 1970, et une source israélienne affirme que 200 missiles seraient militarisés. Toutefois, en admettant que ces informations soient justes, l'utilisation de ces armes à des fins militaires soulèverait des problèmes complexes. La capacité d'emport des Scud C et D étant réduite et leur nombre peu élevé (peut-être moins d'une centaine), une frappe chimique stratégique significative consommerait la plus grande partie du stock et n'aurait qu'un effet limité, compte tenu de leur grande imprécision et de leur vulnérabilité aux systèmes antimissiles. L'usage du Scud B, plus précis et doté d'une capacité d'emport plus grande (800 kg de VX avec la tête soviétique d'origine), est quant à lui plus douteux dans une optique stratégique, sa faible portée (300 km contre 500 à 700 km pour les modèles C et D) exigeant un déploiement avancé vers la frontière israélienne ou turque et exposant Damas à une frappe préemptive massive si les unités chimiques étaient détectées. Des opérations à fins tactiques soulèveraient probablement des problèmes identiques, du fait du nombre potentiellement limité des SS-21 et de leur faible capacité d'emport. Même en recourant à des Scud B, la Syrie ne disposerait probablement pas des moyens de soutenir dans le temps des frappes chimiques militairement significatives. A l'inverse, les Scud conservent leur utilité dans une optique de frappes de terreur mais également (et peut-être surtout) dans une logique de frappe de démonstration, contre laquelle une riposte adaptée est difficile à définir.

Par ailleurs, les différents tirs de missiles recensés ces dernières semaines contre les forces en lutte avec le régime syrien soulèvent des questions. Dans un contexte de supériorité aérienne, l'usage de Scud-B à fins conventionnelles semble douteux, d'autant que d'autres systèmes permettraient d'offrir un résultat militairement plus efficace à moindre coût (tirs combinés de SS-21, de M-600 ou de Frog). Bien que des cas sporadiques d'usage de Scud à fins conventionnelles aient été observés par le passé (cas de la Russie en Tchétchénie par exemple), le cas n'est pas transposable, la rareté de l'arme en Syrie excluant de l'utiliser à des seuls buts de propagande. A l'inverse, il n'est pas à exclure que des Scud-B prélevés sur les stocks les plus anciens aient été utilisés à fins de validation opérationnelle, ce qui pourrait signifier que l'arsenal reste, dans son ensemble, fonctionnel.

Le cas syrien démontre qu'une capacité de vectorisation d'armes de destruction massive limitée mais potentiellement effective a un effet considérable dès lors que le pays possesseur l'exploite dans une logique strictement dissuasive. Depuis la fin des années 1990, le régime de Damas s'est en effet bien gardé d'exploiter la sanctuarisation relative offerte par son arsenal pour se livrer à des politiques d'agression ou de déstabilisation (Liban excepté bien sûr). S'il est probable que l'arsenal syrien pourrait être éliminé par des frappes militaires, le coût et les risques d'une telle opération apparaissent donc trop élevés par rapport à la menace que la Syrie fait peser sur ses voisins et au bénéfice politique réel qui pourrait en être retiré. L'enseignement est double. Pour les Etats proliférants, il signifie que la prolifération à fin de seule sanctuarisation peut être remarquablement efficace. Pour les responsables politiques occidentaux, il signifie que la seule gesticulation militaire risque de s'avérer inopérante dès lors qu'il s'agit de faire pression sur ces Etats. Indépendamment de toute considération morale, la Syrie offre donc un cas d'école intéressant et, si les capacités proliférantes iraniennes et nord-coréennes devaient continuer à se développer, potentiellement reproductible pour d'autres Etats.

### *L'Iran tenterait-il de devenir une authentique puissance spatiale ?*

Le 28 janvier 2013, l'Iran a annoncé avoir procédé au lancement d'une capsule suborbitale habitée, occupée par un macaque rhésus. Assez curieusement, la plupart des analyses se sont concentrées sur l'identité du singe – le macaque parti en mission ne semblant pas être le macaque exhibé au retour de celle-ci – et non sur la fusée sonde Kavoshgar-5, dont le tir semble avoir été un succès. Dérivés civils des Fateh-110, les améliorations apportées aux Kavoshgar auront donc probablement des retombées militaires, qui pour l'instant semblent difficiles à déterminer. L'Iran procède en effet régulièrement à des tirs de Fateh et n'a pas besoin de programme spatial pour valider les solutions techniques de ce type de vecteur. La question de l'existence d'un authentique programme spatial iranien pourrait donc se poser.

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

### *La résolution 1540 (2004) et le rôle de la société civile*

La résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 28 avril 2004, contribue à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, en intégrant le risque lié aux acteurs non étatiques. Elle établit que les trafics illicites représentent une nouvelle dimension de la prolifération, et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette résolution est contraignante et applicable à tous les Etats, puisqu'elle relève du chapitre VII de la Charte des Nations unies.



Les Etats sont ainsi tenus d'adopter et de faire respecter une législation interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, de se procurer, de mettre au point, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser ces armes ou leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes. Ils doivent également « prendre et appliquer des mesures efficaces afin de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les matières connexes ». Cette approche repose sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, avec la mise en place de mesures de comptabilité et de sécurisation et protection physique, mais aussi sur les contrôles aux frontières, incluant les contrôles douaniers, et les contrôles aux exportations. Il est par ailleurs rappelé que la mise en œuvre de la résolution ne doit pas entraver les échanges de technologies et de matières à des fins pacifiques (développement économique, commerce, santé publique).

Le mandat du comité 1540 a été prorogé à plusieurs reprises, la dernière fois pour une durée de 10 ans, jusqu'en 2021, par la résolution 1977 (2011). Cette dernière encourage explicitement le comité 1540 à avoir recours à l'expertise appropriée pouvant être offerte par la société civile et le secteur privé, quand cela lui semblera pertinent. Dans cette optique, le premier Forum de la société civile en appui à la résolution 1540 (2004), accueilli par le ministère autrichien des Affaires étrangères et européennes, a été organisé à Vienne du 8 au 10 janvier 2013, en partenariat avec le Bureau des Affaires de désarmement des Nations unies. Dans un message transmis en introduction, le Secrétaire général Ban Ki-moon a rappelé que la société civile avait contribué de manière significative aux activités des Nations unies, notamment en matière de désarmement, de droits de l'Homme, de développement et dans de nombreux autres domaines cruciaux.

L'engagement croissant de la société civile dans la promotion de la paix et de la sécurité, incluant les questions de non-prolifération et de maîtrise des armements, est désormais un fait reconnu. La société civile a contribué à une évolution de la conceptualisation même de la sécurité, celle-ci étant désormais axée sur les personnes et non plus sur les Etats. Les Etats en demeurent cependant évidemment les principaux acteurs et l'implication de la société civile reste plus limitée dans les questions liées au désarmement et à la sécurité, par comparaison à d'autres enjeux tels que l'environnement ou les droits de l'Homme.

Encourager l'implication de la société civile conduit à envisager le(s) rôle(s) qu'elle peut avoir en fonction de ses capacités. Il faut rappeler en premier lieu qu'il n'existe pas de définition unique et que cette notion traduit une réalité complexe. Elle est parfois restreinte, à tort, aux organisations non gouvernementales, cependant, elle englobe également, entre autres, les organisations syndicales ou patronales, les associations professionnelles, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale ou municipale, les organisations caritatives, les organismes confessionnels ou encore les fondations privées. Elle rassemble donc des acteurs avec des domaines d'expertise, des compétences mais aussi des intérêts très variés. Ces différents types d'organisations peuvent avoir une action locale, régionale voire internationale. Enfin, malgré une évolution marquée au cours des dernières décennies, le développement de la société civile, ainsi que son influence et sa capacité d'action, diffèrent grandement en fonction des pays.

Si la notion de « sécurité » elle-même n'est pas définie dans la résolution 1540, les mesures qui sont précisées dans le texte s'y rapportent implicitement et ont pour objectif d'y contribuer. La mise en œuvre de principes, pratiques et moyens techniques doit en effet permettre de prévenir le vol, le mésusage, ou le détournement de technologies ou de matières sensibles, ou encore un accès non autorisé. Outre les moyens techniques, il faut également prendre en compte la gestion des personnels amenés à avoir un accès, l'information et la formation, ainsi que la définition de plans d'urgence. Si les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures, il est indispensable d'arriver à mobiliser ceux qui devront les appliquer concrètement. Les citoyens ont donc un rôle important à jouer. Ils peuvent et doivent devenir acteurs tant de leur propre sécurité individuelle que de la sécurité collective.

Outre participer aux débats dans les enceintes des Nations unies en fonction des modalités définies, la société civile peut jouer au niveau des Etats un rôle de promotion voire de suivi de la mise en œuvre de la résolution 1540, par exemple par le biais d'interactions et de coopérations avec les gouvernements. Mais, dans cette perspective, la société civile peut surtout permettre de favoriser la sensibilisation et l'éducation du public et des acteurs de terrain, ainsi que l'organisation de réseaux permettant le partage de connaissances et de meilleures pratiques. Le rôle potentiel des associations professionnelles et scientifiques apparaît par exemple évident. Elles peuvent identifier et apporter une expertise et des compétences techniques. Elles peuvent également servir de relais vers les professionnels, garantissant que ceux-ci reçoivent des informations adaptées et déclinées en fonction de leurs activités, leurs permettant de donner du sens aux mesures qu'ils sont amenés à appliquer et ainsi de contribuer aux objectifs de la résolution 1540.

## CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

### ***L'arsenal chimique syrien et le risque terroriste***

Depuis que la révolte syrienne a pris le tour d'une rébellion armée de grande ampleur, il y a près de deux ans, les questions liées aux armes chimiques du régime de Bachar el-Assad (voie *ONP* n°69, août 2012) sont un point de fixation de l'attention internationale. Il semble que l'emploi de telles armes par le régime à des fins de répression de l'insurrection puisse être, pour le moment, écarté, en raison notamment du fait que plusieurs puissances, dont les Etats-Unis, ont clairement indiqué que cela constituait une ligne rouge à ne pas franchir. Le mélange et le déploiement d'agents chimiques sur des vecteurs, constaté en décembre 2012, a été brutalement interrompu à la suite d'un avertissement ferme en ce sens. Néanmoins, la question du transfert, volontaire ou non, d'une partie de l'arsenal chimique syrien à des groupes terroristes demeure. Deux cas de figure existent : la perte de contrôle d'un centre de stockage au profit de la rébellion, qui compte dans ses rangs des groupes jihadistes autonomes, et le transfert volontaire d'agents chimiques au Hezbollah libanais, grand allié du régime de Bachar el-Assad.

Dans le premier scénario, le risque est modéré par les mesures de protection inhérentes de l'arsenal : dispersion et isolation géographique, séparation des précurseurs, stockage séparé des vecteurs. Obtenir une arme opérationnelle implique donc que le même groupe contrôle et rassemble les différents composants nécessaires (agent et vecteur). Il faut noter à ce sujet qu'un des principaux vecteurs envisagé dans l'arsenal syrien est la bombe d'aviation. D'autres vecteurs existent, comme les SS-1 Scud, mais leur complexité de mise en œuvre dépasse largement les capacités techniques de ces groupes jihadistes. Pour ces mêmes raisons, l'hypothèse de la mise en vente d'armes chimiques sur le marché noir, à la manière de ce qui se serait passé en Libye avec les missiles sol-air portables, demeure relativement improbable car trop complexe opérationnellement.

Un transfert organisé vers une entité mieux organisée et techniquement plus avancée, comme l'est le Hezbollah libanais, serait plus problématique. Le conflit de l'été 2006 a vu la mise en œuvre par les combattants du Hezbollah de systèmes d'armes et d'équipements relativement sophistiqués. Il n'est pas exclu, dès lors, que des membres de cette organisation puissent être formés au maniement, au stockage et à la mise en œuvre opérationnelle d'armes chimiques. Cela étant, ce cas de figure constituerait un défi stratégique tel pour Israël qu'il ne pourrait être envisagé sérieusement que dans l'hypothèse d'un effondrement imminent du régime, ce qui ne semble pas être ce qui se profile dans l'immédiat. De plus, quand bien même un transfert d'armes chimiques vers le Hezbollah serait risqué, il est probable qu'Israël mette tout en œuvre pour l'empêcher. Le raid conduit par son aviation le 30 janvier dernier contre ce qui est réputé avoir été un convoi d'armes à destination du Hezbollah (dont des systèmes antiaériens SA-17, information non confirmée) peut avoir fait figure d'avertissement en ce sens.

En définitive, il semble bien que s'il doit continuer d'être pris en considération, le risque terroriste posé par l'arsenal chimique syrien reste contenu, du fait de la complexité de mise en œuvre de ces armes et du coût que représenterait leur transfert au Hezbollah pour cette organisation, associé à une utilité opérationnelle dont on peut douter.

### ***La Corée du Nord procède à un troisième essai nucléaire***

Mettant à exécution les menaces brandies ces dernières semaines, la Corée du Nord a procédé à un nouvel essai nucléaire le 12 février 2013. La secousse sismique qu'il a générée a été captée par les stations de l'*U.S. Geological Survey*, mais également par le réseau de détection de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Celle-ci a pu tenir informés les Etats parties au traité dès une heure après l'essai nord-coréen, et a diffusé plusieurs communiqués détaillant ses caractéristiques.

En l'état, on peut affirmer que cet essai a dégagé une énergie nettement supérieure aux deux précédents (2006 et 2009). La secousse sismique qu'il a générée était de magnitude 5 (contre 4,1 et 4,5 respectivement). La Corée du Sud a estimé la puissance dégagée à 6 à 7 kilotonnes. L'on se souvient que l'essai de 2006 n'avait pas atteint une kilotonne. On ignore à l'heure actuelle s'il s'agit d'un engin au plutonium ou à l'uranium. Des avions spécialisés de l'*U.S. Air Force* ont commencé à conduire des missions de reconnaissance visant à établir la signature isotopique de l'arme en identifiant les rejets gazeux de l'essai dès quelques heures après sa tenue.

Cet événement constitue une rupture par rapport aux précédents essais nord-coréens dans le sens où lors de l'escalade verbale qui a fait suite au tir d'une fusée Unha-3 en décembre 2012, en violation des résolutions 1718 et 1974, la Chine a clairement et publiquement averti la Corée du Nord de ne pas procéder à un nouvel essai nucléaire. Or, dans l'environnement de la Corée du Nord, caractérisé par des sanctions internationales de plus en plus hermétiques, la Chine est le dernier partenaire qui non seulement tempère systématiquement les réactions du Conseil de sécurité aux provocations nord-coréennes, mais fournit à cet Etat une aide alimentaire et en carburants. Il apparaît que l'influence que l'on prête généralement à la Chine sur Pyongyang, générée par cet état de fait, est surestimée.

Les Etats-Unis, qui avaient eux-aussi formulé des avertissements clairs contre cet essai, ont déclaré, comme le Japon, examiner la réponse adéquate, incluant le durcissement des sanctions. Mais il n'est pas clair qu'ils puissent l'un et l'autre renforcer encore davantage un régime déjà très strict en ce qui concerne ces deux Etats.

Le Conseil de sécurité, réuni en urgence le 12 février à New York, a fermement condamné l'essai. Il a rappelé le vote unanime de la résolution 2087 du 22 janvier 2013, passée en réponse au tir d'une fusée Unha-3 par la Corée du Nord, et a déclaré travailler à une nouvelle résolution.

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

### **Combating Proliferation Financing: A European Banking Perspective, Indranil Ganguli, Julien Ernoult, *Non-Proliferation paper, No.24, December 2012, 22p.***

Le 24<sup>e</sup> numéro de la série des *Non-Proliferation papers* du Consortium de l'UE sur la Non-Prolifération est consacré à un enjeu souvent boudé par l'analyse : le combat contre le financement de la prolifération. Écrit par deux professionnels du secteur bancaire européen spécialisés dans la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions financières, ce travail traite précisément des difficultés pratiques de mise en œuvre par la profession des réglementations européennes et internationales en place pour lutter contre le financement de la prolifération.

Historiquement, les auteurs remarquent que la lutte contre la prolifération, à l'ordre du jour des politiques de sécurité des Etats occidentaux depuis les années 1970, ne comportait pas de volet spécifiquement financier avant la survenue des attentats du 11 septembre 2001 sur le sol des Etats-Unis. Sous impulsion américaine, ce volet a émergé depuis lors au carrefour d'activités existantes : mesures de sanctions financières, lutte contre le financement d'activités terroristes, lutte contre le blanchiment d'argent et lutte contre les réseaux criminels transnationaux.

Avec l'adoption en 2003 de la Stratégie de lutte contre la prolifération des ADM complétée par les « Nouveaux axes d'action » de 2008 qui insistent sur la lutte financière, l'UE est désormais l'un des principaux acteurs d'une architecture composite. Celle-ci ne constitue pas un régime cohérent et structuré (« *the issue of combating proliferation financing is still in a nascent stage* »), multiplie ses ramifications jusqu'à faire des institutions financières des agents d'investigation, au prix, selon les auteurs, d'une surcharge très lourde de travail et de responsabilités, dans certains cas pénales. En particulier, Indranil Ganguli et Julien Ernoult détaillent les orientations, rapports et dernier examen des 40 recommandations du GAFI en 2012 pour les critiquer : « *the targeted sanctions approach (...) has added a further and rather formidable layer of regulatory complexity and opacity, which poses serious implementation challenges for banks.* »

La multiplication récente des normes européennes et internationales (UE, ONU, GAFI) est vécue par le secteur bancaire comme complexe, opaque, voire incohérente, constituant un handicap qui semble toutefois tempéré au jour le jour par une collaboration efficace entre associations bancaires nationales et autorités compétentes des Etats membres de l'UE. Aujourd'hui, affirment les auteurs, « *banks in the EU have made considerable progress in implementing the requirements of the regime with the instruments at their disposal and thereby creating a robust compliance and risk management framework.* »

Mais en tout état de cause, concluent Indranil Ganguli et Julien Ernoult, aujourd'hui encore les mesures financières ne peuvent jouer qu'un rôle limité à côté des mesures nationales de contrôle des exportations, du fait d'un manque de fourniture au secteur bancaire d'informations exploitables et mises à jour par les autorités compétentes sur les personnes physiques et morales impliquées dans les réseaux de prolifération. Il s'agit selon eux du défi principal de la lutte contre le financement de la prolifération.

<http://www.nonproliferation.eu/documents/nonproliferationpapers/indranilgangulijulienernoult50d44b93bfaa4.pdf>

### **Ballistic Missile Defense in Japan : Deterrence and Military Transformation, Sugio Takahashi, *Proliferation Papers no. 44, décembre 2012, 31p.***



Dans cet article, Sugio Takahashi, *Senior Fellow* auprès du *National Institute for Defense Studies* de Tokyo, analyse l'impact du développement et du déploiement de moyens de défense antimissile balistique (DAMB) sur la transformation des Forces d'autodéfense japonaises, et sur la posture de défense du pays en général.

Après avoir présenté un bref historique de la DAMB au Japon, l'auteur aborde les implications qu'elle a générées sur la transformation des Forces d'autodéfense japonaises, sur les plans juridique, de l'organisation du commandement et au niveau de la coopération avec les Etats-Unis. C'est la rapidité de décision et d'engagement consubstantielle aux opérations de DAMB qui a été le catalyseur d'une refonte de la structure de commandement des forces japonaises, mais également du processus politique de décision d'engagement de la force. Par ailleurs, le développement de capacités nationales en matière de DAMB au Japon a été concomitant avec le déploiement dans la région de capacités américaines en la matière (navires AEGIS, batteries de Patriot PAC-3 à Okinawa, et radar en bande X). Ce déploiement, qui doit participer à la défense du Japon en tant que de besoin, a généré un processus de coordination et d'intégration entre les Forces d'autodéfense japonaises et les éléments de DAMB américains, similaire à ce qui s'est produit au sein des forces japonaises elles-mêmes.

La partie la plus intéressante de l'article est peut-être la dernière, où sont analysées les évolutions de la posture de défense japonaise suscitées par la DAMB. Traditionnellement, la doctrine officielle indique que le Japon se repose sur la dissuasion nucléaire étendue des Etats-Unis pour faire face à une éventuelle menace nucléaire. Le développement de la DAMB a apporté une évolution significative dans le *National Defense Program Guidelines*, document cardinal de la posture de défense japonaise, dans sa version de 2004. Il y est indiqué que face à la menace balistique, le Japon entend établir les structures de forces adéquates, incluant le déploiement de systèmes de défense antimissiles. Le Japon s'est ainsi, dans une certaine mesure et selon S. Takahashi, placé dans le sillage de la nouvelle triade mise en avant dans la *Nuclear Posture Review* américaine de 2002, composée de systèmes offensifs conventionnels comme nucléaires, et d'une dimension défensive. Enfin, il confère aux capacités de DAMB japonaises trois fonctions : rassurer la population, dissuader un « *cheap-shot* » balistique, et fournir une capacité de limitation des dommages en cas de contingence.

## RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

### 10 ans du HCoC

La Fondation pour la recherche stratégique, agissant pour le compte de l'Union européenne dans le cadre de la Décision 2012/423/PESD, a organisé un séminaire pour marquer les dix ans du Code de conduite de la Haye de lutte contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC), qui s'est tenu le 15 janvier 2013 à Vienne. Cet événement a été organisé en collaboration avec la présidence sud-coréenne du Code et la Délégation de l'Union européenne auprès des organisations internationales à Vienne. Une quinzaine d'experts de la non-prolifération y ont participé, aux côtés de représentants de 55 Etats et organisations internationales. Autour des questions centrales de l'universalisation, du renforcement, et de la mise en œuvre du Code, le séminaire a été divisé en trois tables rondes, portant chacune sur un thème précis : la genèse du Code, ses succès, et les défis auxquels il doit faire face.

C'est la troisième table ronde qui a le plus retenu l'attention, en particulier du fait de sa dimension prospective. Les intervenants ont commencé par relever que la mondialisation a induit un certain nombre de phénomènes défavorables en matière de non-prolifération des missiles : on assiste à un nivellement par le haut des capacités techniques et industrielles des Etats et la diffusion des technologies à double-usage est en constante progression. D'autre part, les Etats semblent avoir de plus en plus tendance à investir dans les différentes « briques » nécessaires : ressources humaines, infrastructure de production, fourniture de matières premières et matériaux stratégiques, entre autres. En conséquence de quoi, tant l'offre de missiles que la demande sont susceptibles de croître rapidement. De plus, la réduction du coût des systèmes de guidage rend les missiles plus abordables, et stimule la conversion de roquettes en systèmes guidés. Parallèlement à cela, le développement de leur utilisation comme armes de terreur est une tendance préoccupante. Enfin, la question de la prolifération des missiles de croisière a été soulignée comme facteur d'inquiétude particulier.

A partir de ce constat préoccupant, les participants ont été amenés à réfléchir sur les principaux défis auxquels fait face le Code. Ils ont dans leur grande majorité insisté en premier lieu sur l'importance des mesures d'« outreach » vers les Etats non membres importants pour progresser sur le front des dimensions régionales. L'organisation d'activités régionales, comme des ateliers de travail thématiques, a été mise en avant dès lors qu'ils seraient susceptibles de stimuler dialogue et coopération entre Etats membres et non membres au sein d'une même région. D'autre part, la tendance à l'accroissement des transferts de technologies entre proliférants a été relevée. Le HCoC doit se saisir de cette question dès lors que les programmes de plusieurs Etats problématiques sont en voie de maturation, et que la coopération entre ces Etats est un moyen efficace pour eux de circonvier les régimes de sanctions et autres mesures de non-prolifération. D'autres experts ont mis en avant la question de l'adhésion au HCoC comme un des principaux défis qui demeurent. Dix ans après l'adoption du Code, l'adhésion n'a pas progressé au rythme envisagé. Et l'absence persistante d'Etats comme la Chine, l'Inde ou encore le Pakistan continue de poser un problème sérieux. C'est donc sur ce front aussi que devraient se concentrer les efforts.

Sur les moyens d'améliorer l'efficacité de son action, un certain nombre de propositions ont été formulées. L'une d'entre elles a concerné le développement d'une norme sur les essais. Un nombre important d'essais étant nécessaire au développement et à la validation d'un missile, agir sur ce front permettrait de réduire la confiance des Etats dans la fiabilité de ces armes, aussi bien au niveau scientifique et technique qu'au niveau opérationnel, des exercices réguliers en conditions réelles étant également indispensables. Ainsi, le développement d'une norme, et, *in fine*, d'un régime sur les tirs d'essais de missiles balistiques pourrait constituer une mesure de non-prolifération indirecte efficace.

Lors des débats avec l'auditoire, on a pu relever un intérêt particulier pour les approches régionales.

## AGENDA

### CONFÉRENCES

27/02-01/03/2013 : « The 2014 Nuclear Security Summit : Challenges and Opportunities », Conférence Wilton Park

19/03/2013 : « PONI Capstone Conference », Omaha

25-26/03/2013 : « Nuclear Futures : Linking Policy and Technology », the Bristol-Oxford Nuclear Research Center & the UK Project on Nuclear Issues

### ÉVÉNEMENTS

26/02/2013 : Nouvelle réunion Iran—P5+1, Almaty, Kazakhstan

4/03/2013 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

1-19/04/2013 : Commission du désarmement, New York

8-19/04/2013 : Troisième Conférence d'examen de la Convention d'interdiction des armes chimiques, La Haye

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération  
sur le site Internet du CESIM : [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

### OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—édition); Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Elisande Nexon, Chargée de recherche (rédaction).

Contact : [observatoire@cesim.fr](mailto:observatoire@cesim.fr)